

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2009

- Compte-rendu -

I ORDRE DU JOUR

- P.L.U : Présentation du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)** ;
- Rénovation des gîtes communaux ;
- Aménagement du Grand Lieu et projet d'installation d'une borne pour camping-cars ;
- ~~Tarifs communaux applicables au 01/01/2010 : camping, gîtes, location de salles etc. ;~~
- Subvention pour la classe découverte de trois élèves scolarisés hors commune (demande du Sou des Ecoles Publiques de SATILLIEU) ;
- Acquisition d'une bande de terrain sise Place du Lac ;
- Amicale des pompiers : subvention exceptionnelle ;
- Subvention de fonctionnement au nouveau comité des fêtes ;
- Office de Tourisme : subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'un nouveau comptoir d'accueil ;
- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val d'Ay en ce qui concerne sa compétence en matière d'énergie ;
- Validation des comptes administratifs 2008 ;
- Budgets primitifs 2009 ;
- Questions diverses.

II MEMBRES PRESENTS (à l'ouverture de la séance à 20h05)

Jean-François COUETTE (Maire)
Raymond BORDAS (1^{er} adjoint)
Joseph ALBORGHETTI (2^{ème} adjoint)
Nathalie DESGRAND-FOUREZON (3^{ème} adjointe)
Didier CHIEZE
Nicolas COSTECHAREYRE
Martine DEYGAS-POINARD
Thierry FANGET
Philippe GUIRONNET
Bernard PIPAZ (*absent excusé*)
Daniel POINARD

Secrétaire de séance : Raymond BORDAS
Présence de la secrétaire de mairie : Corinne MEALLIER

(Vérification du quorum : 10 personnes + 0 pouvoir donc 10 voix)

Validation du précédent compte-rendu du Conseil Municipal (celui du 15/12/2008)

III PADD

Le **P.A.D.D.** Plan d'Aménagement et de Développement Durable constitue la pièce N°2 du **P.L.U.** Plan Local d'Urbanisme.

La pièce N°1 étant un « état des lieux » de la commune à l'instant « t » (soit approximativement au 1^{ier} janvier 2008), le **PADD** est en fait la pièce maîtresse sur laquelle va se baser la suite du **PLU** et notamment la prochaine étape qui va consister à rédiger les règlements d'Urbanisme.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2009

- Compte-rendu -

Ce **PADD** dans sa version N°2 élaborée par la commission **PLU**, est aujourd'hui présenté au Conseil Municipal pour avis et remarques.

Par la suite ce document sera soumis à la consultation du public lors de l'Enquête d'Utilité Publique qui sera réalisée en cours de **PLU**. Lors de la finalisation du **PLU**, une délibération du Conseil Municipal sera alors nécessaire pour valider sa version finale.



Ce document ne suscite pas de remarques de la part des conseillers.

IV DELIBERATIONS SPECIFIQUES

La plupart des délibérations suivantes sont nécessaires pour le budget primitif 2009. Elles recourent les orientations budgétaires discutées lors de dernière séance du Conseil Municipal le 15 décembre 2008.

4.1 Délibération pour la rénovation des gîtes communaux

M. le maire informe de l'état d'avancement du dossier « rénovation des gîtes communaux » et présente les devis obtenus auprès des différentes entreprises consultées.

M. le Maire demande, d'une part, d'approuver, la rénovation des gîtes communaux situés route d'Annonay et route de St Félicien, pour un montant total d'investissement de 20.000€HT, et d'autre part, l'autorisation de solliciter les financeurs publics pour l'attribution de subventions.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve la rénovation des gîtes communaux pour un montant de 20.000€HT

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2009
- Compte-rendu -

4.2 Délibération pour l'aménagement de Grand Lieu et la mise en place d'une borne pour camping-cars

M. le Maire rappelle le projet touristique d'aménagement de la borne de servitudes pour camping-cars (vidange des eaux usées, recharge des batteries et alimentation en eau potable). La borne sera implantée place du Lac, à côté du transformateur électrique de la place, c'est-à-dire à un endroit stratégique. En effet, elle se trouvera juste à côté des réseaux, et, surtout, à proximité des conteneurs d'ordures ménagères, des conteneurs de tri sélectif, de la station service, de l'accès au camping et des places de parking en plein centre du village.

L'étang de Grand Lieu fera lui l'objet d'un curage et d'une rectification de ses berges. Des aménagements modestes, une ou deux tables de pique-nique et des arbres seront installés à proximité.

M. le Maire demande donc, d'une part, l'approbation du projet, dans le cadre des activités touristiques, d'aménagement de Grand-Lieu et la mise en place d'une borne pour camping-cars (Place du Lac), pour un montant total d'investissement de 15.000€HT, et d'autre part, l'autorisation de solliciter les financeurs publics pour l'attribution de subventions.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal [n']approuve [pas] l'aménagement de Grand-Lieu et la mise en place d'une borne pour camping-cars

4.3 Délibération pour l'actualisation de certains tarifs communaux (applicable en 2010)

Compte-tenu de la charge de la séance, cette délibération est reportée au prochain Conseil Municipal.

4.4 Délibération pour la subvention d'une classe découverte

M. le Maire fait la lecture d'une demande de subvention, présentée par le Sou des Ecoles Publiques de SATILLIEU 07290, pour une classe de neige en 2009 et concernant 3 enfants habitant notre commune.

M. le Maire propose d'attribuer le même tarif de subvention que celui appliqué à l'école privée du village pour sa classe découverte 2009 soit 11€ par enfant et par nuit.

Des conseillers souhaitent que le débat soit ouvert concernant la nécessité de soutenir l'unique école (privée) qui subsiste dans le village. En effet, il existe un risque à moyen terme que cette école n'ait plus qu'une classe unique si les parents d'enfants habitant du village ne « jouent pas le jeu » d'inscrire leurs enfants dans l'école du village. Il est également rappelé que la mairie subventionne la scolarisation de ces trois enfants hors commune.

Délibération : 5 Abstention(s) 0 Contre(s) 5 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve la subvention pour le Sou des Ecoles Publiques de SATILLIEU

4.5 Délibération pour l'acquisition d'une bande de terrain Place du Lac

Lors des travaux de réfection de la Place du Lac, sous la précédente mandature, la municipalité avait demandé l'acquisition d'une bande de terrain sur la parcelle N°84 section AD du cadastre et propriété de M. Jacques DESGRAND demeurant à LALOUVESC. En échange, la municipalité avait réalisé, pour M. Jacques DESGRAND, au dessus de la dite parcelle, le renforcement du mur de soutien dans la partie haute et la création d'un mur de soutien dans la partie basse.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2009
- Compte-rendu -

Après vérification auprès de l'étude notariale de Maître BECHETTOILE notaire à SATILLIEU, il s'avère que cette opération n'a jamais été formalisée par un acte car le Conseil Municipal de l'époque n'avait jamais pris de délibération à ce sujet.

M. le Maire demande donc que la commune se porte acquéreuse de cette bande de terrain, à titre gratuit, en échange de la réfection du mur de soutien dans la partie haute. Les frais d'actes seront réglés par le demandeur, c'est à dire la commune.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve l'acquisition d'une bande de terrain sise Place du Lac qui sera utilisée pour mettre des conteneurs de tri sélectif.

4.6 Délibération pour une subvention exceptionnelle à l'amicale des pompiers

M. le Maire fait la lecture d'une demande de subvention, présentée par l'Amicale des Sapeurs Pompiers de La Louvesc, pour le 70ième anniversaire de la création du Centre d'Incendie et de Secours de Lalouvesc qui aura lieu le 13 juin 2009.

M. le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2009 de 260€ et cela en plus de la subvention de fonctionnement accordée annuellement et qui est de 260€. L'aide totale à l'amicale pour 2009 sera donc de 520€.

Délibération : 3 Abstention(s) 0 Contre(s) 7 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve la subvention exceptionnelle pour l'Amicale des Pompiers de Lalouvesc

M. le Maire rappelle, que lors de la fête annuelle des pompiers, il a été interpellé sur le fait que la nouvelle municipalité, contrairement à l'ancienne, ne soutenait pas les pompiers. Plus précisément, le problème portait sur la mise à disposition d'un employé municipal dans le cadre d'une convention signée au début de l'Eté 2008 entre la mairie et le SDIS. Cette convention prévoyait de laisser partir l'employé-pompier en mission lors de ses semaines d'astreintes. Mais compte tenu du fonctionnement particulier de cette caserne située en zone rurale (et donc du manque de pompiers volontaires disponibles 24h/24h pour partir en mission), cette manière de procéder est inapplicable. L'employé municipal ce doit, sauf cas de force majeure, d'être prêt à partir n'importe quel jour de l'année (hors congés ou maladie bien évidemment) ; La situation a été clarifiée dans ce sens auprès des trois parties concernées.

4.7 Délibération pour une subvention annuelle de fonctionnement au nouveau comité des fêtes

M. le président du nouveau comité des fêtes dénommé « La Louvesc en Fêtes » demande que soit octroyée à son association une subvention annuelle de fonctionnement de 1000€.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve la subvention annuelle de fonctionnement de 1000€ pour le comité des fêtes

4.8 Délibération pour acquisition d'un nouveau comptoir pour l'Office de Tourisme

M. le Maire fait part de la demande du Président de l'Office de Tourisme de Lalouvesc, après présentation de son bilan 2008 et de son budget prévisionnel 2009, pour l'acquisition d'un comptoir et le financement d'une rampe d'accès handicapés pour le bâtiment de l'Office de Tourisme sis à Lalouvesc.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2009
- Compte-rendu -

M. le maire propose une subvention exceptionnelle de 1000€ au titre de l'année 2009, en plus de la subvention de fonctionnement annuelle de 2000€. L'aide pour l'accès handicapé est reportée à 2010 (obligation légale en 2015).

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve la subvention exceptionnelle pour l'Office de Tourisme de 1000€ en 2009.

4.9 Délibération pour modification statut énergie de la CCVA

M. le Maire fait la lecture d'une demande d'approbation de modification de statut de la Communauté de Communes du Val d'Ay CCVA sur la compétence énergie de manière à porter le seuil d'énergie où la Communauté de Communes du Val d'Ay est compétente à 300kW. En dessous de ce seuil, la commune restera, seule, compétente. Ce seuil laisse la possibilité de créer une éventuelle chaufferie bois pour un éventuel lotissement ou une autre installation communale.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 10 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve la modification de statut sur le seuil d'énergie qui relève de la compétence de la Communauté de Communes du Val d'Ay.

V VALIDATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

5.1 Présentation du Compte Administratif Commune 2008

BUDGET COMMUNAL

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	2 424,81	24 114,19			
422 543,16	519 887,98	366 299,47	300 585,03		
422 543,16	522 312,79	390 413,66	300 585,03		
	99 769,63	89 828,63			9 941,00

Le solde est positif.

Les opérations antérieures à 2008 sont achevées.

5.2 Présentation du Compte Administratif Eau 2008

BUDGET EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		24 597,86		28 863,46		
Opérations de l'exercice	13 327,99	42 052,13	36 623,47	28 313,06		
Totaux	13 327,99	66 649,99	36 623,47	57 176,52		
Résultat de clôture		53 322,00		20 553,05		73 875,05

Le solde est positif.

Budget excédentaire depuis plusieurs années (ce qui permet de subventionner l'assainissement).

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2009
- Compte-rendu -

5.3 Présentation du Compte Administratif Assainissement 2008

BUDGET ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	5 078,27			15 957,66		
Opérations de l'exercice	50 410,29	38 160,31	36 248,00	17 735,20		
Totaux	55 488,56	38 160,31	36 248,00	33 692,86		
Résultat de clôture	17 328,25		2 555,14		19 883,39	

Le solde est négatif.

Budget déficitaire depuis plusieurs années (coût d'exploitation de la station d'épuration très important) .

5.4 Présentation du Compte Administratif Lotissement du Val d'Or

BUDGET LOTISSEMENT DU VAL D'OR

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTE S OU EXCEDEN T		RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	26 888,83					
Opérations de l'exercice	0,00					
Totaux	26 888,83		0,00	0,00		
Résultat de clôture	26 888,83		0,00		26 888,83	

Un budget spécifique avait été prévu pour le lotissement communal du Val d'Or. Après la vente du dernier terrain en 2008, il s'est avéré que le budget était déficitaire. De plus la voirie du lotissement n'a jamais été réalisée. Pas de solution financière pour l'instant si ce n'est, à très long terme, de racheter la voirie via le budget communal ! ... Ce budget reste donc ouvert et est reconduit en l'état d'année en année.

Dernier point porté à la connaissance des conseillers municipaux, l'existence d'une ligne de trésorerie de 75.000€ ouverte sous l'ancienne mandature. La somme utilisée en 2007 était d'environ 35.000€. En 2008, il a également été utilisé 35.000€. Des intérêt sont payés sur cette ligne de crédit et il faudra la rembourser ...

M. le Maire se retire pour laisser les conseillers municipaux délibérer en son absence sous la présidence du doyen.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 9 Pour (le maire ne participant pas au vote)

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2008

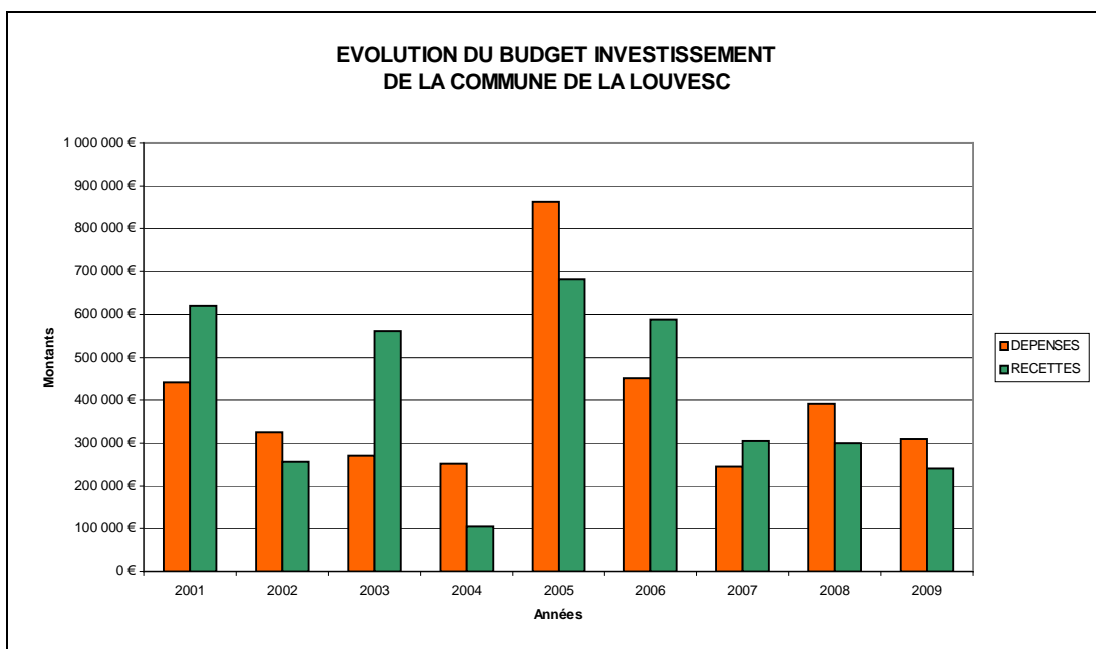
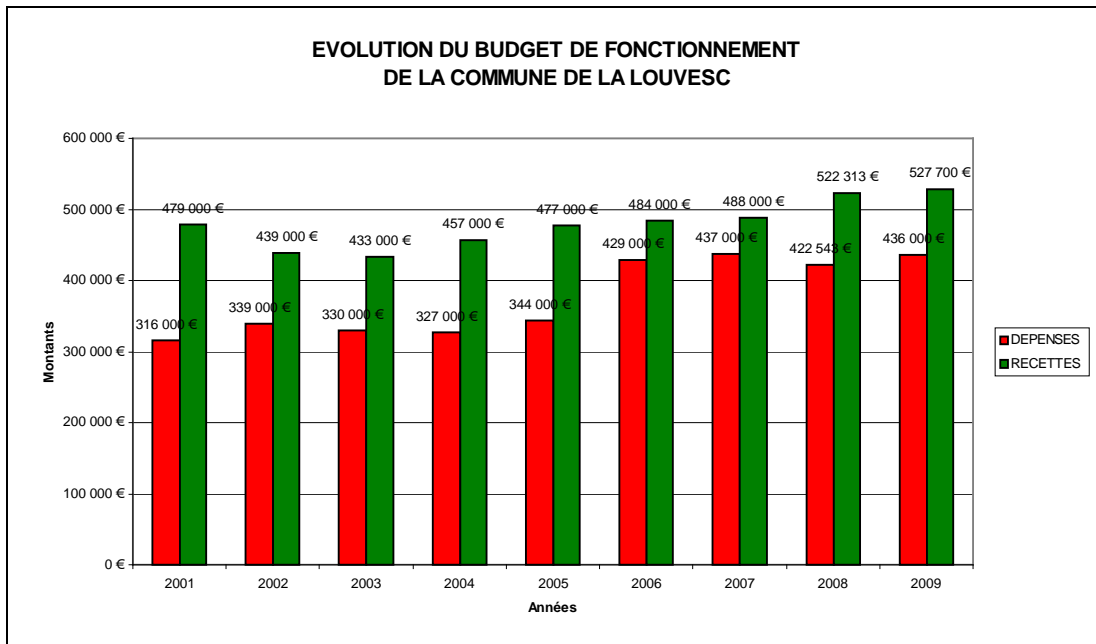
Remarque : Le compte administratif 2008 et le budget 2009 du CCAS seront votés en commission CCAS

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2009

- Compte-rendu -

VI BUDGET PRIMITIF 2009

- ✓ Rappel de l'historique des budgets antérieurs



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2009

- Compte-rendu -

- ✓ Présentation de l'encours de la dette

ATILLIEU

Date d'édition 24/11/2008

Tableau d'amortissement prévisionnel de la dette

LALOUVESC

Nombre d'année avant extinction : 11

Année	Amortissement	Intérêts	Montant de l'échéance
2009	71 722,17	20 918,17	92 640,34
2010	86 773,08	19 416,81	106 189,89
2011	78 947,34	15 197,08	94 144,42
2012	82 680,33	11 437,59	94 117,92
2013	45 535,20	7 975,82	53 511,02
2014	33 638,55	6 343,72	39 982,27
2015	35 181,43	4 800,84	39 982,27
2016	21 822,45	3 180,62	25 003,07
2017	22 577,50	2 425,57	25 003,07
2018	23 358,68	1 644,39	25 003,07
2019	24 166,93	836,14	25 003,07
Totaux	526 403,66	94 176,75	620 580,41

- ✓ Présentation détaillée des subventions allouées aux associations

Dénomination	Montant
"Lalouvesc en fêtes"	1 000,00 €
ACCA (chasse)	90,00 €
ADAPEI	80,00 €
ADMR	200,00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	260,00 €
A.S.L (Foot)	260,00 €
Alauda	120,00 €
Biblio'chouette	395,20 €
Carrefour des Arts	1 000,00 €
FNACA (anciens combattants)	90,00 €
Lyre louvetonne	215,00 €
Office de Tourisme	2 000,00 €
Prévention routière	25,00 €
UNRPA - 2 clochers	90,00 €
Association " l'Ardéchoise"	1 000,00 €
Total :	6 825,20 €

Subventions exceptionnelles	
APEL La Louvesc	836,00 €
Ecole des Cordeliers	44,00 €
Sou des Ecoles publiques de SATILLIEU	132,00 €
Office de tourisme (guichet)	1 000,00 €
Sapeurs-pompiers	260,00 €
Total :	2 272,00 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2009

- Compte-rendu -

✓ Présentation du Budget Primitif Commune pour 2009

BUDGET COMMUNAL PRIMITIF 2009

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

DEPENSES		DEPENSES		TTC	
011	CHARGES A CARACTERE GENERALE	174 200,00 €	001	DEFICIT ANNEE N-1	89 828,83 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	170 000,00 €	16	REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	72 000,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	1 000,00 €			
023	VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	91 700,00 €			
65	AUTRES CHARGES			REPORT TRAVAUX N-1 A REALISER	0,00 €
	Indemnités élus	27 483,00 €	101	Matériel administratif (ordi+vidéo+écran)	2 500,00 €
	Charges sur indemnités	1 200,00 €	104	Matériel divers (saleuse+véhicule+perceuse+cuve)	14 800,00 €
	Service incendie	9 137,00 €	115	Camping	6 000,00 €
	Conventions OGEC, frais scolarités él. extérieurs...	17 000,00 €	122	Traversée de village (signalétique)	5 500,00 €
	Virement au CCAS	2 200,00 €	131	Voirie communale	35 000,00 €
	Subventions au associations	10 000,00 €	134	Rénovation des gîtes	24 000,00 €
66	Charges financières	23 800,00 €	147	Révision POS (PLU)	22 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	149	Bibliothèque	900,00 €
			151	Opération façades	20 000,00 €
			152	Aménagement borne camping-cars & Grand-Lieu	18 000,00 €
	TOTAL :	527 700,00 €			310 328,63 €
	RECETTES			RECETTES	
002	Excédent antérieur (année N-1)	9 941,00 €		VIREMENT EXCEDENT FONCTIONNEMENT	91 700,00 €
013	Aténuation de charges (reversement budget service eau)	8 900,00 €	1068	Excédent de fonctionnement de l'année N-1	89 828,83 €
70	Produits des services	8 000,00 €		Récupération TVA	20 000,00 €
73	Impôts et taxes	195 000,00 €	101	Matériel administratif (ordi+vidéo+écran)	0,00 €
74	Dotations & Participations	215 359,00 €	104	Matériel divers (saleuse+véhicule+perceuse+cuve)	1 700,00 €
75	Autres produits (locations)	90 000,00 €	115	Camping	0,00 €
77	Produits exceptionnels	2 500,00 €	122	Traversée de village (signalétique)	0,00 €
			130	Mobil-Home (solde subv. sénatoriale)	4 200,00 €
			131	Voirie communale	12 000,00 €
			134	Rénovation des gîtes	5 000,00 €
			147	Révision POS (PLU)	0,00 €
			149	Bibliothèque	900,00 €
			151	Opération façades	13 000,00 €
			152	Aménagement borne camping-cars & Grand-Lieu	2 000,00 €
				EMPRUNT	70 000,00 €
	TOTAL :	527 700,00 €		TOTAL :	310 328,63 €

25/02/2009 13:58

Budget_2009_v2.xls /Commune

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2009 - Compte-rendu -

En conséquence, il est impossible d'épandre sur des terres agricoles les boues de l'année 2008.

Les solutions sont : soit les incinérer ou les mettre en décharge après les avoir déshydratées, soit les évacuer vers une autre station de grande taille afin de les diluer. Pour des raisons de coût, seule la dernière hypothèse a été retenue. Coût de l'opération, environ 16.000€TTC, sur un budget assainissement déjà déficitaire depuis plusieurs années.

Des investigations sont en cours pour tenter de déterminer l'origine de ce cuivre. La mise en place d'une surveillance durant le fonctionnement estival est également en cours.

Suite à cette contamination dont l'origine est, pour l'instant, inconnue, Monsieur le Maire attire l'attention des habitants sur le coût pour la collectivité que peuvent entraîner des rejets « sauvages » (graisses, hydrocarbures, etc.) dans le réseau d'assainissement. Il en appelle à la responsabilité et au civisme des citoyens ; « Le réseau d'assainissement n'est pas un système de tout à l'égout ! »

(Rappel sur l'avancement de l'étude pour la rénovation de la STEP : Etude préliminaire en cours pas de nouveaux éléments à ce jour ...)

8.2 Avenir de Ste Monique

Rencontre le mercredi 17 février 2009 avec les fonctionnaires du Conseil Général de l'Ardèche en charge des dossiers médicaux et sociaux.

En résumé :

Il ne faut pas tenter de mettre en place « un foyer logements » car ce type de logements nécessite une assistance médicale permanente. Par contre, un projet de logements type « LOGEMENTS CŒUR DE VILLAGE » serait tout à fait approprié. Il reste à trouver un financeur privé auprès de sociétés de type HLM. La commune mettrait alors à disposition le bâtiment à la société de HLM au travers d'un bail amphitétrique. La commune pourrait conserver une partie du bâtiment pour une salle polyvalente.

8.3 Projet d'embauche d'un CAE du 1er avril au 31 octobre 2009

Compte-tenu du retour d'expérience de l'année précédente et compte tenu des aides de l'Etat, M. le Maire souhaite embaucher en CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) pendant 6 à 7 mois, à raison de 26h/semaine, un employé communal afin d'absorber le surcroît de travail estival.

Le Conseil donne son accord de principe sur cette création d'emploi.

8.4 Compte-rendus des réunions avec le SIVU Au-Ozon

(Résumé en annexe)

8.5 Compte-rendus sur le projet ADN (Ardèche Drôme Numérique)

Bonne nouvelle. Lors de la présentation aux élus des cantons d'Annonay Nord, Annonay-Sud, Satillieu et Serrières le mercredi 18 février 2009 à Davézieux, le syndicat mixte Ardèche-Drôme-Numérique (ADN) a dévoilé son schéma de déploiement de la fibre optique pour 2009-2010. La fibre optique « montera » bien jusqu'au central téléphonique (NRA) de Lalouvesc en empruntant, à partir de Satillieu, la ligne électrique moyenne-tension qui alimente le village.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2009 - Compte-rendu -

8.6 Divers

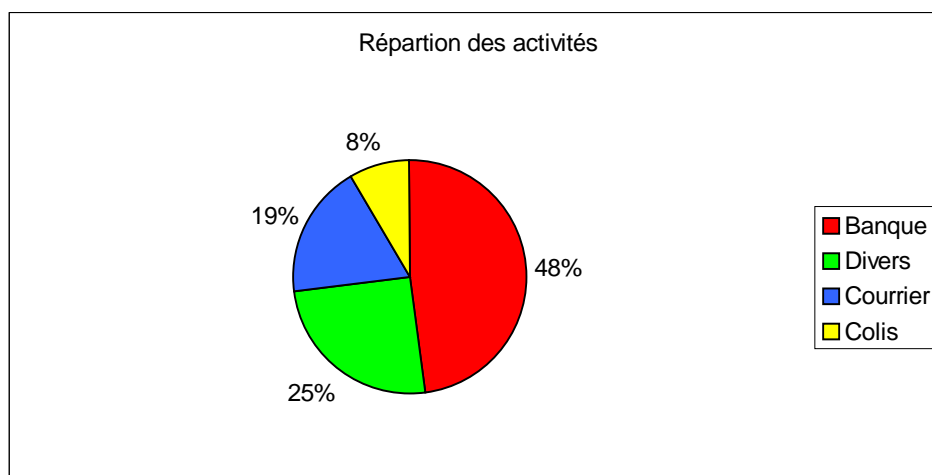
Un conseiller demande si le groupe La Poste a répondu à la demande formulée lors la venu de ses dirigeants en séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2008. Pour mémoire, la demande portait sur l'obtention de données chiffrées concernant la fréquentation du bureau de Poste de Lalouvesc durant l'année.

M. le Maire informe qu'il vient de recevoir un courrier de la Poste à ce sujet et que les données fournies par La Poste se résume au tableau suivant :

ACTIVITE DU BUREAU DE POSTE DE LA LOUVESC EN 2008

Opération	Part	Commentaire
Banque	48%	Activité de la Banque Postale (retraits & versements)
Divers	25%	Ventes d'objets, recharges téléphoniques, SAV
Courrier	19%	Opération d'affranchissement
Colis	8%	Remises d'objets en instance

100%



Pour l'année 2008, la moyenne annuelle de fréquentation du guichet est d'environ 40 clients/jour (période estivale incluse) soit une activité de 12h/semaine

8.7 Planning des manifestations culturelles, touristiques et communales

- Présentation du planning 2009 des animations (*ajouts Rallye d'Annonay et concours de boules*)
 - Réunion commission PLU : vendredi 27 février 2009 09h30
 - Assemblée Générale de l'Office du Tourisme : vendredi 27 février 2009 19h00 St Pierre s/Doux
 - Visite d'une chaufferie bois à la Chapelle en Vercors le samedi 14 mars 2009 départ Satillieu CCVA
 - Réunion CCAS le 30 mars 2009 19h30 (*proposition de remplacement de Mme FRAQUET démissionnaire par M. MILLOT*)
 - Date du prochain Conseil Municipal : 30 mars 2009 20h00 (*avec la participation de la gendarmerie*)

(Clôture de la séance à 23h25)